

Observations sur le gigantesque projet éolien du Crêt Monniot

Pourquoi détruire notre environnement sachant que :

La France exporte environ 15 % de sa production d'électricité.

En France l'éolien ne participe pas à la diminution des gaz à effet de serre et des déchets nucléaires. L'électricité éolienne vient s'ajouter à l'excédent déjà produit, est vendue à bas prix à l'étranger par EDF, qui a l'obligation de racheter cette énergie aux promoteurs éoliens 2,5 fois le prix du marché.

La taxe professionnelle, seul attrait de ce projet, est en fait payée à 90% par l'état, qui avec la CSPE (contribution service publique électricité) prélevée sur la facture EDF représenteraient une charge supplémentaire par foyer de 100 euro par an, à l'horizon 2010.

Le site du crêt Monniot n'est pas dans une zone favorable à l'éolien (voir carte ADEME des vents sur internet), le site voisin du Mont Crosin en Suisse situé 140 mètres plus haut, produit au mieux 15 % de sa puissance nominale, soit 4 à 5 jours par mois (chiffres de la société exploitante). N'oublions pas qu'en France, durant ces 4 à 5 jours, les centrales nucléaires qui ne se régulent pas en fonction des vents, couvrent la grande majorité du temps notre consommation. Il ne nous appartient pas de soutenir ou de juger l'énergie nucléaire, mais en aucun cas la France parle de la diminuer, rendant ainsi inutile l'éolien.

Aucune garantie pour le démantèlement, nous hériterons d'une énorme friche industrielle. Le promoteur, après avoir encaissé le jack pot, pourrait mettre la clef sous la porte et laisser ces machines sur place, que les municipalités seraient à terme obligées de démanteler. Cette éventualité est probable puisque l'obligation de rachat de la part d'EDF dure au maximum 15 ans et qu'alors le matériel coûtera beaucoup plus cher d'entretien et de maintenance.

Ce projet est d'autant plus incohérent qu'il est situé dans une **extension bientôt classée Natura 2000**, (projet subventionné essentiellement par des fonds européens), dont 8 machines seraient implantées au milieu de cette zone à haute sensibilité. Les travaux titanesques qu'induisent l'acheminement et le montage des éoliennes ne manqueraient pas d'apporter sur le site un bouleversement irrémédiable. Comment peut-on concevoir la compatibilité entre ces deux projets et protéger la flore qualifiée de remarquable ?

Le département et la région, légèrement aidés par des fonds européens ont dépensé en 1999, 1 140 848 € (un million cent quarante mille huit cent quarante huit euro) afin de redonner à la Vallée de la Loue l'aspect qu'elle avait au temps de Courbet.

Les mêmes instances ne peuvent favoriser l'installation d'éoliennes de 129 mètres de haut qui n'existaient pas au temps de Courbet. **Le rocher pittoresque de HautePierre, prochainement site classé**, les belvédères du Moine, de Renédale et les gorges de Nouailles subiraient une importante co-visibilité avec les éoliennes qui, placées en ligne de crête contrairement aux recommandations de l'ADEME, défigureraient le site.

La crête du Crêt Monniot au Mt Pelé est l'un des rares endroits préservés de la région, où la nature est intacte. Comment peut-on imaginer faire des kilomètres de chemin, déboiser, couler 15 000 tonnes de béton, défigurer le paysage visible à 20 km à la ronde en prétextant comme le disent les élus, que c'est une aubaine pour le tourisme ? Cela fait des dizaines d'années que la région dépense des sommes énormes pour vanter la beauté de ses paysages et sa nature préservée. ? Comment imaginer la valorisation touristique d'un site éolien lorsque nous aurons à terme 8000 machines en France ? L'intérêt d'un tourisme technologique dans un paysage remarquable comme le Crêt Monniot ne nous paraît pas réaliste. Si l'on veut à terme valoriser le tourisme Européen, les éoliennes ne représenteront certainement pas un but de visite.

Les sites de ski de fond d'Arc sous Cicon, du Crêt Monniot et de la Chaux de Gilley font partie des sites les plus fréquentés, leur proximité de Besançon, leur beauté, leur authenticité en font un paradis du ski. Certaines pistes passeraient obligatoirement très près des éoliennes (il n'y a pas d'autres solutions géographiques), l'accumulation de neige ou de glace sur les pales et le danger que cela représenterait obligerait les autorités à prendre des mesures afin d'interdire les zones dangereuses, comme cela s'est produit sur le site d'Ally. Les éoliennes seraient un danger pour l'avenir du Crêt Monniot, aussi bien pour la pratique du ski de fond que de la raquette. Ce site industriel serait un frein pour la pratique de ces activités .

L'académie de médecine recommande l'installation des éoliennes à plus de 1500 mètres des habitations, cette recommandation n'est pas prise en compte au crêt Monniot.

Les organismes publics, tels que le CNRS, Comité du massif du Jura, l'ADEME, l'AJENA, ont tous déclaré que l'éolien n'était pas intéressant dans nos régions, car peu ventées ou vents irréguliers. **Pourquoi soutenir cette proposition d'installation ?**

Traditionnellement dans le Haut Doubs les moulins à eau faisaient tourner les machines, rarement les moulins à vent accomplissaient le même travail.

Le paysage est reconnu comme composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine culturel, et fondement de leur identité. (Convention Européenne du paysage de FLORENCE Oct 2000 ratifiée par la France)

Pour terminer voici les caractéristiques des machines qui seraient installées au Crêt Monniot
Hauteur en bout de pale 129 m – Diamètre de l'hélice 90 m – Hauteur au moyeu 80 m – Poids unitaire 250 tonnes – Fondations 1000 tonnes de béton par pied - Ferrailage et socle 32 tonnes. Surface balayée par les pales d'une machine 6358 M2 ou 64 ares.

(consulter ce site pour des machines à peu près identiques, au Crêt Monniot elles seraient plus importantes : <http://mairie.mohon.free.fr>)

Le projet présente beaucoup d'incohérences. Rejoignez nous, faites vos remarques et formulez votre opposition dans un courrier adressé à :

L'attention de Monsieur Michel CHARUE
Président de la commission d'enquête publique du
Projet éolien dit du Crêt Monniot
25 520 Arc-Sous-Cicon

MERCI